

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 24/08/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil-vingt-six et le deux septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Henri CAZALETs, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Marc PEZIER, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, François PIERAGNOLO, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Anne FAIMALI, Olivier LE CUNF, Marjorie CHOPIN

Excusés : Serge CORRE

Secrétaire : Henri CAZALETs

Mr Serge CORRE donne procuration à Mme Françoise HIVERT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

OBJET : AUTORISATION DE METTRE UN COMPOSTEUR (OUSTAU BIO)
Délibération n° 08-09-2026

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la société OUSTAU BIO domiciliée sur la commune, qui sollicite l'autorisation professionnelle d'adjoindre un composteur à côté du composteur collectif situé à côté de l'église, pour y mettre ses légumes invendus. Ce dernier serait fermé par un cadenas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte cette demande et en valide le lieu.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

